

RAPPORT N° 444 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 16 JUIN 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 8 au 15 juin 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Kayanza et de Makamba.

Le rapport déplore aussi le cas d'une (1) personne qui a été gravement torturée par des Imbonerakure dans la province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de samedi 8 juin 2024, un homme connu sous le nom de Joseph Habiaryemye, âgé de 30 ans, a été assassiné à coups de balles tirées par le commissaire communal de police à Kabarore, Moïse Arakaza alias Nyeganyega, sur la colline de Karama de la même commune, en province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des sources locales, avant d'être assassiné, Joseph Habiaryemye (un militant du parti CNDD-FDD¹ originaire de la sous-colline de Mpungenge de la colline de Mugoyi en commune de Kabarore) a été arrêté à son domicile par des policiers dirigés par le commissaire Moïse Arakaza alias Nyeganyega après une fouille infructueuse sur des allégations de détention frauduleuse de café. Par la suite, Moïse Arakaza a conduit Joseph Habiaryemye dans un boisement de pins sur la colline de Karama frontalière avec la République du Rwanda pour l'assassiner à coups de balles tirées dans le cœur.

Les mêmes sources ont précisé que Moïse Arakaza alias Nyeganyega demeure libre malgré le crime ignominieux qu'il avoue lui-même.

¹ Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

SOS-Torture Burundi déplore l'impunité de nombreux crimes, y compris les crimes de sang, commis par Moïse Arakaza alias Nyeganyega notamment dans les communes de Matana, Bururi, Mugamba, Kabezi, Mutambu, Mabanda et Makamba où il a été successivement affecté.

- En l'espace de moins de 24 heures, deux détenus, Jérôme Ndikuriyo et Faustin Nshimirimana, sont décédés au cachot du parquet de Makamba (sud du Burundi) à la suite du refus d'une autorisation d'aller se faire soigner.

Selon des témoins, Jérôme Ndikuriyo est mort au petit matin de mardi 11 juin 2024 tandis que Faustin Nshimirimana a rendu son âme le lendemain au petit matin, vers 3 heures.

Selon les mêmes sources, toutes les deux victimes étaient détenues dans le cadre des conflits familiaux liés à la propriété foncière.

SOS-Torture Burundi déplore la violation des droits des détenus, y compris le droit à la santé, et demande l'ouverture d'une enquête crédible pour déterminer les responsabilités en vue d'une poursuite pénale ou administrative des fautifs.

2. Atteinte au droit à l'intégrité physique

- Dans la matinée de lundi 10 juin 2024, vers 6 heures, Elias Djuma, veilleur de nuit au Lycée communal de Buramata en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi), a été gravement torturé par un groupe d'Imbonerakure² dirigés par Evarsite Bazombanza sur des accusations sans preuve d'avoir volé une quantité de 50 kg de riz paddy dans un hangar d'une coopérative de riziculteurs de Buramata.

² Ligue des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD.

Selon des témoins, ces Imbonerakure ont emmené Elias Djuma à l'intérieur du hangar et l'ont violemment frappé afin qu'il avoue d'avoir volé ce riz. Ils l'ont grièvement blessé mais, malgré son hémorragie, Evariste Bazompora a refusé de conduire Elias Djuma à l'hôpital.

SOS-Torture Burundi a appris que les auteurs des lésions corporelles volontaires infligées à Elias Djuma demeurent libres malgré le crime commis. Elle demande à la justice d'ouvrir une action pénale contre les auteurs de ces actes de torture afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.